

Regional European Organisation of the FDI

National Report

Pays: FRANCE
Association: Association Dentaire Française, ADF
Lieu: POTSDAM **Année:** 2013

I. Changement au sein de l'association et dans son organisation

- ⇒ Le 5 avril prochain, l'ADF renouvellera l'ensemble de ses instances dirigeantes.
- ⇒ Lors de son congrès triennal en mai 2012, la CNSD a élu Catherine MOJAĚSKY à sa tête. Roland L'HERRON devient rédacteur en chef du magazine « le chirurgien-dentiste de France » et reste chargé des affaires internationales.
- ⇒ En mai 2012, la France a également élu son nouveau président de la République, François HOLLANDE. Le parti socialiste (gauche) succède à la droite au pouvoir depuis 15 ans.

II. Tendances et développements

Dans la politique professionnelle

Amalgames dentaires

L'ADF se réjouit de l'issue du traité finalisé lors du dernier comité intergouvernemental du programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la mise en place du traité international sur le mercure (Convention de Minamata). Ce traité met en avant la prévention des pathologies bucco-dentaires et préconise, pour des besoins environnementaux, une diminution de l'utilisation des amalgames dentaires sans en interdire l'utilisation. La France est déjà très fortement engagée sur toutes les mesures qui y sont préconisées.

TVA sur la médecine esthétique

L'Administration fiscale française a adopté la position suivante : les seuls actes qui bénéficient de l'exonération de TVA sont ceux qui sont pris en charge totalement ou partiellement par l'assurance maladie. S'en est suivie une grande confusion au sein de la profession dentaire. Une nouvelle décision du Conseil d'état vient dessiner la règle qui ne manquera pas de s'appliquer : la taxation des actes esthétiques (facettes, blanchiment, orthodontie de l'adulte, implants...). Pour y échapper, le praticien devra prouver leur finalité thérapeutique.

Dans la politique de Santé

Démographie

Une proposition de loi présentée pour la deuxième fois, visant à garantir un accès aux soins égal sur l'ensemble du territoire et comportant certaines mesures très radicales, a été de nouveau écartée par l'Assemblée nationale: selon ce projet, au cours de la troisième année d'internat, tout étudiant en médecine aurait dû exercer un stage pour une durée minimale de 12 mois au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire ou d'un établissement hospitalier situés dans les zones où un déficit en matière d'offre de soins était constaté.

Ou encore, à partir de 2020, tout médecin aurait dû à l'issue de sa formation et pour une durée minimum de 3 ans, s'installer dans un secteur géographique souffrant d'un nombre insuffisant de médecins pour répondre aux besoins de la population en termes d'accès aux soins. Ce texte concernait principalement les médecins, mais également les chirurgiens-dentistes.

Dans la politique de l'Éducation

Formation initiale

L'ouverture d'un **centre universitaire privé portugais (Fernando Pessoa)** dans le sud de la France provoque un véritable tollé dans le monde des professions de santé. Cette structure prétend « former » des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, des orthophonistes et des diététiciens, en annonçant que les diplômes délivrés seraient valables dans toute l'Union Européenne et au-delà, moyennant une formation payante (9500€/an en odontologie). Ce faisant, elle contourne les nombreux *clausus* existants pour ces différentes professions. De plus, cette structure ne possède pas les accréditations nécessaires pour dispenser des formations à l'étranger ni délivrer les diplômes correspondants, et n'offre aucune garantie que ce soit au niveau de la qualité des enseignements ou du contenu des formations proposées. D'autres gouvernements, dont le gouvernement italien, ont pris des mesures énergiques pour l'interdire, protéger leurs étudiants et la qualité des soins dans leur pays. Devant l'inertie des pouvoirs publics, une manifestation organisée par la profession dentaire a eu lieu le vendredi 15 mars à Toulon. Tous les libéraux de santé étaient appelés à se mobiliser pour manifester contre la dérive commerciale des formations de santé et exiger la fermeture de cet établissement avant qu'il ne recrute d'autres jeunes pour les conduire dans une impasse.

Formation continue

Le **DPC** se met lentement en place. Les décrets ont été publiés. Un peu plus de 500 organismes de formation ont déposé un dossier pour faire du DPC. Participer à une action DPC est une obligation annuelle de formation pour chaque professionnel de santé, mais ce DPC n'est pas le seul moyen de se former. La « formation libre » conserve ainsi toute sa place et doit continuer à vivre. Dès la fin du mois de mars, tous les praticiens seront invités à se rendre sur le site « www.mondpc.fr » pour ouvrir leur compte individuel.

Dans le système d'assurance (assurance publique et privée)

Convention dentaire

L'avenant n°2 à la convention dentaire a été signé en mai 2012 par la CNSD, l'assurance maladie obligatoire, et pour la première fois, l'assurance maladie complémentaire. Ce texte instaure une hausse du tarif de la consultation (23€), la revalorisation des examens de prévention bucco-dentaire pris en charge en totalité, la mise en place d'un examen de prévention pour les femmes enceintes. Il comporte également une rémunération de 75€ par demi-journée d'astreinte et une majoration spécifique de 30€ sur l'ensemble des actes réalisés pendant ce service de garde.

La CNSD et la sécurité sociale se sont également engagées à mettre en place avant le 1^{er} janvier 2014 la « classification commune des actes médicaux », catalogue complet des actes, fixant les tarifs des actes dentaires pris en charge par l'assurance maladie et actant une revalorisation des actes à hauteur de 56 millions d'euros. Ce travail, en cours, fera l'objet d'un avenant n°3 à la convention.

Un modèle de devis dentaire est également prévu par l'avenant n°2. Il informe du lieu de fabrication de la prothèse et rend obligatoire la remise de la déclaration de conformité du fabricant au patient, par le praticien.

Assurance complémentaire

Une proposition de loi déjà validée par l'Assemblée nationale mais pas encore inscrite au calendrier du Sénat nécessite la plus grande vigilance de la profession, puisqu'elle a pour objet d'acter la **possibilité pour les mutuelles (assurances complémentaires) d'instaurer des différences dans le niveau des prestations** lorsque l'assuré choisit de recourir à un professionnel de santé, à un établissement de santé ou à un service de santé membre d'un réseau de soins ou avec lequel les mutuelles ont conclu un contrat comportant des obligations en matière d'offre de soins.

III. Autres informations (activités, ...)

La Journée mondiale de la santé bucco-dentaire a été célébrée le 20 mars 2013 sous le thème "Dents saines pour une vie saine". Elle a été l'occasion pour tous les professionnels – chirurgiens-dentistes, assistantes dentaires et prothésistes – de sensibiliser les patients et leurs familles à l'importance de la santé bucco-dentaire dans la santé générale, la qualité de vie et la confiance en soi. Elle a été l'occasion également d'attirer l'attention des autorités nationales sur la nécessité d'adopter des politiques de prévention pour réduire l'incidence des maladies bucco-dentaires, qui comptent parmi les maladies chroniques les plus courantes : 90% de la population mondiale risque de souffrir d'une affection bucco-dentaire (carie, maladie parodontale, cancer buccal, ...).

Le prochain congrès de l'ADF se tiendra du 26 au 30 novembre 2013 sur le thème « Affirmons nos compétences ». Il comportera entre autres, 6 séances conformes aux critères du DPC, au cours desquelles chacun pourra valider l'acquisition de ses compétences, sur des thèmes choisis selon les recommandations professionnelles déjà publiées et comportant une grille de questions établies.

L'édition de 2012 avait vu la participation de 26 000 visiteurs, dont 10% d'étrangers.

L'ADF et le développement durable

A la suite de sa grande enquête nationale menée début 2012 auprès de tous les chirurgiens-dentistes libéraux, l'ADF a choisi de définir une **stratégie de responsabilité sociale et environnementale de la profession dentaire**, en éditant une Charte d'engagement, manifestant sa volonté de structurer une action à l'échelle de la profession et un Guide pratique du développement durable qui liste des mesures concrètes, simples et applicables dans le quotidien du cabinet (comment réduire ses déchets et recycler davantage, passer à l'énergie verte, mais aussi agir en gestionnaire responsable et diffuser les bonnes pratiques. De nouveaux outils vont être développés : guides en lignes, check-lists...en parallèle, un groupe d'experts sera mis en place chargé de réfléchir à la question de l'hygiène et de l'asepsie (pour lutter notamment contre la surconsommation de produits à usage unique).

<http://www.adf.asso.fr/fr/nos-actions/developpement-durable>

Congrès ISO 2012

Le dernier congrès ISO TC 106 s'est tenu à Paris du 30 septembre au 6 octobre 2012 et a réuni 300 experts internationaux qui ont travaillé sur l'élaboration des normes garantissant la qualité et la fiabilité des matériaux et produits dentaires. Le groupe de travail SC3 travaille en France autour de l'identification odontologique, à la recherche d'un consensus national, avec le concours de la gendarmerie nationale, de la police et d'Interpol, afin de pouvoir progresser lors du prochain congrès ISO 2013.